



Commune de Trévenec

Envoyé en préfecture le 21/02/2020
Reçu en préfecture le 21/02/2020
Affiché le 21/02/2020
ID : 022-212203772-20200220-DB_2020_13-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 20 février 2020

L'An Deux Mil Vingt, le Vingt Février à Dix-Huit Heures et Trente Minutes le Conseil Municipal de TREVENEUC, Légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Marcel SERANDOUR, Maire.

PRÉSENTS : Marcel SERANDOUR, Gisèle GUIZELIN, Daniel NORMAND, Marc LOOSVELDT, Guy CHARBONNIER, Anne-France GAUDEFROY, Louis GAUFFENY, Bernadette JACQUEMARD, Annick KERVOËL, Linda LE BERRE, Sandrina MENDES, Eric MERIENNE, Marie-Gabrielle ROLLAND, Sébastien TRICHÉ

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Sandrina MENDES procuration à Marie-Gabrielle ROLLAND, Linda LE BERRE procuration à Louis GAUFFENY

ABSENTS : André THORAVAL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernadette JACQUEMARD

Délibération DB-2020-13

Objet : TARIFS MUNICIPAUX 2020 COMPLÉMENT

Exposé des motifs :

Afin de répondre à la demande ponctuelle de réaliser des photocopies lorsque l'agence postale est fermée, il est proposé de fixer un tarif de photocopie identique à :

- Recto : 0,20 centimes
- Recto-verso : 0,40 centimes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec une voix contre :

- **VALIDE** le tarif des photocopies – à titre ponctuel uniquement – ci-dessus fixés.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Marcel SERANDOUR

